

**Association de Restaurateurs d'Art
et d'Artisans du Patrimoine en Lorraine
ARAAP Lorraine**



L'association ARAAP est formée par et pour les professionnels restaurateurs d'art et artisans du patrimoine en Lorraine et a pour but de faire connaître nos métiers et de promouvoir l'importance de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sauvegarde du patrimoine dans le respect des principes de conservation:

Les professionnels, restaurateurs du patrimoine, signataires de la présente s'engagent sur les règles suivantes pour la mise en œuvre de leurs travaux et la méthodologie de leurs interventions :

- Rédiger un constat d'état et un diagnostic des altérations de l'objet pour comprendre les techniques et les matériaux employés et l'origine des altérations.
- Donner une information complète et éclairée sur leurs propositions d'intervention.
- Orienter le propriétaire du bien à accepter une restauration respectueuse, de l'histoire, de l'ancienneté et de l'esthétique de l'objet.
- Veiller à la lisibilité des interventions, et à la réversibilité et stabilité des produits de restauration et de conditionnement.
- Respecter les anciennes interventions de restauration ne nuisant pas à l'intégrité, à la lisibilité et à la conservation du bien.
- Proposer un compte-rendu des différentes étapes de la restauration précisant les matériaux, les techniques, les produits employés et la localisation des interventions.
- Conseiller le propriétaire pour une meilleure conservation du bien après restauration.
- N'entreprendre que les interventions pour lesquelles il est compétent.
- Ne jamais favoriser le commerce illicite des biens culturels et s'engager au respect des conventions internationales de protection des matériaux, notamment de la convention CITES.
- Se former sur l'évolution des techniques et des produits et partager ses savoirs faire pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques.
- S'engager au respect des conditions de la présente charte quelle que soit la valeur marchande des biens.

De plus les professionnels, artisans du patrimoine, intervenants dans le patrimoine pouvant être amenés à créer un objet ou un décor utilisant les techniques du passé, jouxtant ou non un élément ancien, ils s'engagent au strict respect des procédures suivantes :

- Veiller à ce que la composition nouvelle ne mette pas en péril des parties anciennes.
- Orienter le propriétaire ou le responsable juridique vers les solutions décoratives les plus adaptées au lieu d'intervention, à sa destination, à sa nature par la composition, la chromatique, la facture et le style proposé.
- Ne pas créer de faux historique pouvant induire une confusion entre le présent et le passé.
- Proposer un travail durable et respectueux des éléments d'origine par le choix des techniques mises en œuvre.

Nom, Date, Signature